



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708\_28\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT  
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,  
David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Denis BAUR	à	Michel HERGAT
	Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
	Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
	Hervé PATAT	à	David ROBINET
	Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS,
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



### **28. Objet : Assainissement : reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Les Vergers » à Roussy-le-Village**

Vu l'arrêté préfectoral DCL n° DCL/1-029 en date du 23 octobre 2023, portant modification des statuts de la CCCE,

Considérant que la CCCE exerce la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », depuis le 28 janvier 2019,

Vu la procédure de reprise de réseaux d'assainissement de lotissement ou d'extension urbanistique dans le patrimoine communautaire entérinée par délibération n° 22 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 qui prévoit que le demandeur produise préalablement :

- les PV d'étanchéité et de compactage établis lors de la construction du réseau,
- le rapport d'inspection télévisée réalisé pour l'obtention du Certificat Administratif,
- un rapport d'inspection télévisé de moins de 3 mois à la date de la demande afin de pouvoir apprécier une éventuelle évolution du réseau,
- toute pièce spécifique jugée utile par le service technique pour apprécier l'état des équipements objet de la reprise (avis gestionnaire sur un poste de refoulement, conformité électrique sur un poste, ...),
- la justification de tous travaux induits par l'examen des pièces précitées.

Considérant le rapport établi par le service technique, sur la base de l'ensemble des pièces,

Considérant la présentation du rapport et du dossier technique afférant devant la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » en date du 23 mars 2023, qui a examiné le dossier du lotissement « Les Vergers » à Roussy-le-Village et a fait l'objet d'un avis favorable pour la reprise de ces réseaux sous condition des écritures des deux servitudes manquantes par la notaire,

Considérant que ces conditions ont été levées le 26 mars 2024,

➤ Commune de Roussy-le-Village :

- Le réseau Eaux Usées de 642 ml en Ø200
- Le réseau Eau Pluviale de 775 ml allant du Ø250 au Ø800
- Un bassin de rétention à ciel ouvert de 422 m<sup>3</sup> avec un débit de fuite en sortie de 30 l/s

Considérant cet exposé,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » en date du 23 mars 2023 et du Bureau communautaire en date du 4 juin 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'accepter la reprise et l'intégration dans le patrimoine communautaire du réseau d'eaux usées et pluviales ainsi que le bassin de rétention du lotissement « Les Vergers » à Roussy-le-Village,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le linéaire du réseau concerné sera porté à l'inventaire des réseaux d'intérêt communautaire.

Pour les besoins de la présente délibération, il est stipulé que les Conseillers communautaires représentant la Commune de Roussy-le-Village ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708\_28\_SI-DE

Vote : Pour : 43  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME" around the perimeter and "Le Président" in the center. A small star is visible at the bottom of the stamp.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240709-C20240708\_28\_SI-DE

